

BIODIVERSITÉ

Un projet fribourgeois vise à sauver les populations de panicaut des Alpes



Le panicaut des Alpes est menacé. Victime de la cueillette par le passé, il souffre aujourd'hui lorsque la pâture trop précoce ne lui permet pas de se multiplier.

G. KOZŁOWSKI



Près d'une centaine de plantons cultivés par le Jardin botanique ont été réintroduits sur les flancs du Moléson, dans le but de renforcer les populations-mères.

E. FRILOUD

Elise Frioud

Le panicaut des Alpes est menacé. Dans le canton de Fribourg, un projet impliquant plusieurs partenaires vise à sauvegarder les populations les plus menacées.

À la belle saison, le panicaut des Alpes couvre les montagnes d'un bleu éclatant. Celui qu'on appelle aussi chardon bleu (*Eryngium alpinum*) est une fleur emblématique de nos régions de montagne. Il est pourtant menacé.

Depuis 2012, dans le canton de Fribourg, plusieurs partenaires s'engagent pour sa sauvegarde. Pro Natura Suisse, le Jardin botanique de l'Université de Fribourg, le Service de la nature et du paysage du canton de Fribourg et plusieurs exploitants agricoles collaborent pour conserver les trois populations les plus menacées du canton.

Opération de sauvetage

La semaine dernière, c'est d'ailleurs une opération particulière qui a été menée sur les flancs du Moléson: près d'une centaine de plantons ont été réintroduits au sein de leur population-mère sur les alpages de Tremetta et du Mormotey, propriété des établissements pénitentiaires de Bellechasse.

C'est grâce à la collaboration des différents partenaires que l'opération a pu être menée. ProNatura a financé le projet. De son côté, le Jardin botanique a recueilli *in situ* et multiplié, durant trois ans, des semences de panicaut des Alpes.

Un travail gourmand en argent et en moyens humains, et donc réservé seulement aux espèces les plus menacées. «On peut vite dégrader des milieux. Par contre, pour les régénérer, c'est compliqué», justifie Sébastien Betrisey, expert fribourgeois pour la flore menacée. Le site découvert en 2007 au pied du Moléson ne comptait plus que cinq souches.

Et aucun accroissement de la population n'a été observé par la suite.

Pour l'instant, d'autres opérations de sauvetage ne sont pas envisagées. «Nous sommes en phase pilote. Cette opération de transfert a coûté près de 60000 francs. Il faut maintenant voir comment les plantes vont évoluer afin de déterminer si ce genre d'opération en vaut la peine et si nous pouvons l'envisager ailleurs», explique René Amstutz, de ProNatura.

Conventions avec les exploitants

C'est qu'une gestion adéquate des sites est nécessaire, autant pour favoriser le maintien des populations naturelles que pour assurer la réussite des réintroductions. Entre ici en jeu le troisième partenaire du projet: le canton, qui s'est engagé via des conventions avec les exploitants. À l'image de ce qui existe pour les prairies et pâturages secs (PPS), des conventions sont en effet aussi possibles avec les exploitants agricoles pour la sauve-

garde d'espèces individuelles, faune ou flore. Le service de la nature et du paysage du canton de Fribourg a ainsi signé des conventions avec quatre exploitants. Objectif: mettre en place des mesures spécifiques pour protéger les colonies de panicaut des Alpes du surpâturage par le bétail, sa principale menace.

«On recense des populations de panicaut des Alpes sur 11 sites dans le canton, dont 4 sur des unités d'exploitation agricole. Pour ces derniers, il est essentiel que la gestion soit adaptée et que l'exploitant joue le jeu. Autrement, les chances de sauvegarde de l'espèce sont minimes», indique Jacques Frioud, collaborateur scientifique au Service de la nature et du paysage.

Des mesures ne sont pas partout nécessaires. Parfois, la gestion actuelle convient. Dans d'autres cas, des adaptations sont nécessaires, pour lesquelles les exploitants sont indemnisés. Des clôtures peuvent ainsi être installées pour protéger la population de fleurs du bétail et lui permettre de se

renforcer. «Si la population de base peut se multiplier, cela évite des opérations coûteuses de transfert de plantons», explique le spécialiste. À noter que la pâture extensive par des bovins n'est pas problématique. En revanche, la pâture par des moutons, qui broutent ras, ou par des chevaux, comme ce fut le cas pendant un certain temps sur l'alpage du Mormotey, peut avoir un fort impact.

Sensibilisation efficace

Une adaptation de la rotation des parcs serait parfois la mesure la plus efficace. «Elle est compliquée à mettre en place. Le panicaut des Alpes pousse en altitude et fleurit tardivement, en août. Il n'est pas facile pour les exploitants de passer plus tard avec le bétail», explique Jacques Frioud. Qui souligne que le contact avec les agriculteurs se passe bien et que la sensibilisation est efficace: «Ils sont souvent fiers de savoir que des espèces rares sont recensées dans leurs parcelles et de contribuer à leur maintien.»

Plusieurs menaces

En Suisse, le panicaut des Alpes croît aux Grisons et dans les Préalpes occidentales entre 1400 et 2100 mètres d'altitude. La fleur apprécie les pentes rocaillieuses, ensoleillées et escarpées. Elle fait face à plusieurs menaces.

À certains endroits, ses habitats s'embroussaillent de plus en plus, car ils ne sont ni fauchés ni pâturés. À d'autres places, le panicaut des Alpes est pâturé trop tôt, ce qui ne permet pas à la plante de se multiplier. Tout l'enjeu est donc de trouver une exploitation équilibrée: pas de pâturage ou de fauche avant que les semences des plantes ne soient arrivées à maturité. Le chardon bleu est aussi menacé par la cueillette et l'arrachage, pourtant strictement interdits. L'espèce est protégée au niveau national. Elle figure sur la liste rouge et fait partie des espèces prioritaires de la Confédération. **SP**

MÉTÉO DES PRÉS

Contrôler les surfaces de promotion de la biodiversité avant de les faucher

Certaines mesures des réseaux écologiques proposent une fauche retardée des surfaces de promotion de la biodiversité mais la plupart des foins «du 15 juin» se faucheront en plaine dès que la météo sera propice.

■ Arracher toutes les plantes à graine

Avant la fauche, il est important de passer dans toutes ses parcelles et de couper et ex-

porter les plantes de rumex à graines afin d'éviter leur dissémination. Les graines de rumex peuvent germer dans le sol même après de nombreuses années. Le même travail doit être fait pour le chardon (lutte obligatoire dans certains cantons) et le séneçon (plante toxique même après le séchage). La lutte chimique plante par plante à ce stade n'est plus efficace.

■ Ne pas se perdre dans les différents projets

Les prairies extensives et peu intensives de qualité I

sans autres mesures particulières doivent être fauchées au 15 juin, le fourrage ne doit pas être broyé et la récolte doit être exportée. Une pâture est possible seulement depuis le 1^{er} septembre. Pour les prairies de qualité II, l'utilisation du conditionneur est interdite. Si la parcelle est inscrite au réseau écologique, le choix des mesures est très diversifié, cela peut être le maintien d'une bande refuge non fauchée de 10% de la surface ou une fauche retardée de 15 jours de la parcelle. Pour les cantons de Vaud, Jura et Jura Bernois,

le projet «Agriculture et pollinisateur» propose la fauche sans éclateur sur des prairies à l'exception des surfaces de qualité II. Les SPB de qualité I peuvent donc être concernées. Penser aussi à la protection des foens dans le canton de Vaud (voir Agri du 25 mai 2018).

■ Faucher haut et laisser venir à graine

Afin de favoriser les bonnes graminées, la fauche devrait se faire à une hauteur de 7-8 cm. En fonction de la précocité de l'année et de l'al-



Afin de favoriser les bonnes graminées, la fauche devrait se faire à une hauteur de 7-8 centimètres.

AGRILOGIE

titude, les bonnes plantes ne sont souvent pas à graines au 15 juin. Une fauche retardée de 15 jours une fois tous les 3 à 4 ans peut s'avérer profitable à la pérennité du fromental et des autres graminées intéressantes pour la prairie.

Le fourrage sera le plus souvent séché au sol avec des valeurs entre 4,0 et 4,5 MJ NEL par kilo de MS. Il conviendra aux vaches tarées et aux chevaux. Pour ces derniers, le haylage est aussi possible.

CLAUDE-PASCAL THUILLARD, AGRICULTURE/ADCF